

Clause 5 carried.

The Title carried.

The Bill carried.

ORDERED, — That the Chairman report the Bill to the House.

At 10:48 o'clock a.m., it was agreed, — That the Committee adjourn to the call of the Chair.

J.M. Robert Normand

Clerk of the Committee

L'article 5 est adopté.

Le titre est adopté.

Le projet de loi est adopté.

ILEST ORDONNÉ, — Que le président présente le projet de loi à la Chambre.

À 10 h 48, il est convenu, — Que le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J.M. Robert Normand